

Ventilation budgétaire et indication théorique des flux accordés :

	Détail du financement	Montant total maximal (€)
SMP Mobilité de stage des étudiants	11 mobilité(s) étudiante(s) pour 22 mois.	7 304,00€
OM Organisation de la mobilité	Organisation de la mobilité calculée sur la base de 11 mobilités	3 850,00€
MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION		11 154,00€

Prise en compte de la performance passée

Afin d'encourager la pleine utilisation des financements accordés, le CNE a pris en compte les performances passées des établissements dans l'allocation des financements. Ce faisant, il s'est conformé aux principes annoncés dans le guide financier publié le 5 mars 2014 selon 3 catégories :

- **Catégorie A** : Les établissements ayant une bonne performance, c'est-à-dire ayant un taux de réalisation financière (i.e. financements utilisés par rapport à l'accordé) supérieur ou égal à 97% des contrats 2012, année de référence : l'agence a satisfait 100% des demandes dans la limite d'un plafond de 120% de la réalisation passée sur l'année de référence,
- **Catégorie B** : Les établissements ayant un taux de réalisation financière inférieur à 97% en 2012 : l'Agence a plafonné les mobilités et durées octroyées en 2014 au nombre et durée de mobilités acceptées par l'Agence suite à l'analyse du rapport final 2012 – considérant donc que cette réalisation correspond au niveau de performance ajusté de l'établissement,
- **Catégorie C** : Les établissements n'ayant pas réalisé en 2012 le type de mobilité demandé en 2014 : l'agence a satisfait les candidats à hauteur de 44% de la demande.

Les règles de prise en compte de la performance passée (catégories A et B éventuellement revues par le CNE) seront appliquées les années suivantes sur cette base.